

Synthèse de la négociation sur le projet d'accord télétravail à l'ADEME(v7) et annexe charte(v2)

Projet d'accord : synthèse du contenu		Commentaires
durée	Expérimentation de sept 2016 à fin 2017	Non renouvellement automatique
contenu	Accord+charte par service	Discussion charte en réunion de service Validation charte par DRH
Critères d'éligibilité	Cf ci-dessous	Possibilité de critères supplémentaires dans la charte
Deux options matériel	Max un jour/semaine ou 40j/an	Et minimum 3j/semaine au bureau
Aspects financiers	20€/mois et maintien des chèques restaurants	Aucune assistance technique ADEME
Aspects financiers	20€/mois et maintien des chèques restaurants	Abonnements internet et téléphonie à charge du salarié
Négociation : modalités	Résultat	Commentaire
Au cours de la négociation, le SNE avait 5 points durs identifiés sur le corps de l'accord: -la référence au décret validé en conseil d'Etat	Non mentionné	L'accord applicable dans la fonction publique est plus favorable sur plusieurs points
-la question de l'éligibilité à clarifier	Métiers exclus : secrétaires-assistantes, standardiste, maintenance Restent 4 critères d'éligibilité : Refus de réaliser son eia, non atteinte des objectifs de l'eia, badgeage non conforme, incompatibilité matérielle des activités	En principe, accès possible pour des gestionnaires, sauf précision dans la charte de service La charte peut ajouter des critères, quota par exemple
-l'avenant de contrat de travail pas signé par le hiérarchique	Retrait obtenu	
-la gestion des refus par le comité de suivi	Simple information du comité de suivi	Pas obtenu information sur les causes de refus, ni instance de conciliation ou de recours
-la possibilité d'obtenir un ordinateur portable en libre service	Obtenu dans la version 6, enlevé ensuite	Très en deçà de ce qui est prévu pour la fonction publique
Aspects financiers	Obtenu doublement de l'indemnité mensuelle et maintien des chèques restaurants	
La charte de service :	Première version soumise, pas négociée Obtenu cependant application de l'accord si pas de charte dans les trois mois	Risque d'application à plusieurs vitesses Grande vigilance à avoir dans le suivi de cette expérimentation

pour en savoir plus sur le contenu des réunions de négociation, cf le fichier Suivi et NegoEnCours sur le site du sne, rubrique section, et projet d'accord et charte sur l'espace collaboratif SNE